



COMMUNITY
&
FOREST
PLATFORM



GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

de développement d'un système de suivi participatif
des impacts de l'APV- FLEGT

Fevrier 2015



Sommaire

Acronymes	4
Introduction	5
Partie1 : Approche méthodologique pour le développement d'un système de suivi des impacts de l'APV-FLEGT	5
1.1 Définitions	5
1.2 Les étapes de la mise en place d'un système de suivi	7
Etape 1 : Pourquoi le suivi ?	8
Etape 2 : Qu'est ce qui est suivi ?	8
Etape 3 : Planification et organisation de la collecte des informations	11
Etape 4 : Qui fait quoi	11
1.3 Le choix des indicateurs	12
1.4 Conclusions	13
Partie 2 : Fiches méthodologiques et techniques	14
Fiche 1: L'information : accessibilité et qualité	14
Fiche 2 : Les enquêtes terrain	16
Fiche 3: La mise en place d'un processus inclusif	18
Fiche 4 : Fiche récapitulative des actions à mener et questions à poser	20
ANNEXES	21
Annexe 1 : Le suivi dans le contexte du projet EPI-FLEGT	21
Annexe 2 : Liste des indicateurs choisis lors du projet EPI-FLEGT	21
Indicateurs d'impacts environnementaux	21
Indicateurs d'impact sur le développement social	22
Indicateurs d'impact sur le développement économique	23
Indicateurs d'impacts sur la gouvernance forestière	24
Annexe 3 : Fiches de terrain développées dans le cadre du projet EPI-FLEGT	25
Fiche Santé de la forêt	25
Questions	25
Fiche Santé de la Faune	26
Questions	26
Fiche Utilisation des terres	26
Questions	27
Fiche Indicateurs développement social	27
Questions	28
Fiche Santé	28
Questions	29
Fiche Développement économique	29
Questions	30
Fiche Economie Forestière	30
Questions	31
Fiche Impacts sur la gouvernance forestière	31
Questions	32
Fiche Participation	32
Questions	33
Fiche Redevabilité	33
Questions	34
Annexe 4 : Exemples de Fiches terrains remplies pendant le test pilote à Lomié	35
Questions Santé de la forêt	35
Questions Faune	36
Annexe 5 : Suggestions émises lors de l'atelier de consultation à Yaoundé (projet EPI-FLEGT)	37

Acronymes

- APV** : Accord de Partenariat Volontaire
- CE** : Communauté Européenne
- CAJAD** : Centre d'Appui à la Justice et à l'Animation du Développement
- EPI** : Evaluation Participative des Impacts de l'APV
- FODER** : Forêts et Développement Rural
- FLEGT** : Forest Law, Enforcement Governance and Trade
- FEICOM** : Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale
- MINFOF** : Ministère des Forêts et de la Faune
- MINFI** : Ministère des Finances
- MINATD** : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
- OSC** : Organisations de la Société Civile
- RFA** : Redevance Forestière Annuelle
- UE** : Union Européenne

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de FODER, CAJAD et CFP et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'opinion de l'Union Européenne.



Introduction

Ce guide méthodologique a été développé dans le contexte du projet EPI¹ (Evaluation participative des impacts de l'APV-FLEGT) dont l'objectif premier était d'explorer les défis méthodologiques de la mise en place d'un système de suivi des impacts de l'APV-FLEGT. L'APV-FLEGT prévoit dans son calendrier la mise en œuvre du développement d'un système de suivi des effets de l'accord, mais une méthodologie pour cette mise en œuvre n'a pas été spécifiée dans l'accord.

Le guide a été conçu pour aider à mettre en place un système de suivi des impacts de l'APV-FLEGT ; le guide a été développé en s'appuyant sur les éléments de contexte de gouvernance forestière des régions du Sud-Ouest, Est et Littoral au Cameroun et donc ne se veut pas être une recette à appliquer à la lettre dans tout le pays, mais une contribution au débat plus large de l'apport de la société civile à la mise en place d'un

système de suivi des impacts de l'APV-FLEGT. Bien que la méthodologie a été développée en collaboration avec de nombreux acteurs et testée sur le terrain, les leçons tirées de cette expérience devraient être valides et adaptables dans différents contextes. Le guide est conçu à la fois comme une source d'idées à considérer lors de l'élaboration d'un système de suivi et une boîte à outils utiles pour renforcer la qualité et la robustesse du suivi.

C'est pourquoi le guide est divisé en deux parties: La première partie explique les étapes à suivre pour mettre en place un système de suivi en illustrant ce processus avec des exemples émanant du projet EPI-FLEGT et en particulier du test pilote. La deuxième partie est une partie plus technique, composée de fiches-outils qui peuvent aider les utilisateurs lors du développement de leur propre système de suivi en utilisant et en adaptant les outils selon leur contexte.

1-Le projet 'Evaluation participative des impacts de l'APV-FLEGT au Cameroun', a été soutenu financièrement par EuropeAid dans le contexte de l'appui à la participation des organisations de la société civile nationale et du secteur privé dans la mise en œuvre des APV-FLEGT – Composante Cameroun de janvier 2014 à avril 2015

Partie 1:

Approche méthodologique pour le développement d'un système de suivi des impacts de l'APV-FLEGT

1.1 Définitions

L'*accord de partenariat volontaire* est un accord de nature économique passé entre la Communauté Européenne (CE) et le gouvernement Camerounais. Cet accord, signé en octobre 2010, engage le Cameroun à mettre en place un système de vérification de la légalité et de traçabilité du bois et ses produits dérivés afin d'émettre des licences FLEGT qui permettent à tous les produits du bois (en grume ou transformé) d'être vendus dans les pays membres de la CE. La licence FLEGT se veut être un garant que la légalité a été respectée.

Le *suivi des impacts de l'APV* est un processus continu de collecte et d'utilisation d'informations normalisées visant à évaluer la progression vers les objectifs, l'utilisation des ressources et l'obtention de résultats et d'effets. Le suivi sert de base à la capitalisation de l'expérience. Le suivi est différent de l'évaluation. L'évaluation est une appréciation systématique et objective d'une initiative en cours ou achevée. Donc par exemple, dans le cas du suivi des impacts de l'APV, le suivi consiste à collecter des données régulièrement sur les effets ou les résultats perçus sur le terrain suite au respect de la légalité. On pourrait dire que faire le suivi c'est comme amasser des preuves pour démontrer une non conformité.

Exemple 1 : La légalité demande que la redevance forestière annuelle soit payée par les exploitants forestiers. Le suivi consiste à vérifier chaque année si les exploitants ont payé leur RFA. La clé de répartition de la RFA à l'année de collecte des données du projet demande que les montants de la RFA soient répartis selon une formule précise entre l'Etat, les communautés riveraines, les communes forestières² et le FEICOM. Faire le suivi consiste à vérifier que cela est fait. Le suivi des impacts consiste à documenter comment cet argent est dépensé ou investi pour le bénéfice de qui, et dans quel domaine. Il ne s'agit pas de discuter ou d'évaluer si la façon dont l'argent est dépensé est une bonne chose ou non.

Ces données serviront ensuite à faire une évaluation à moyen et long terme des impacts sociaux économiques et environnementaux du respect de la légalité.

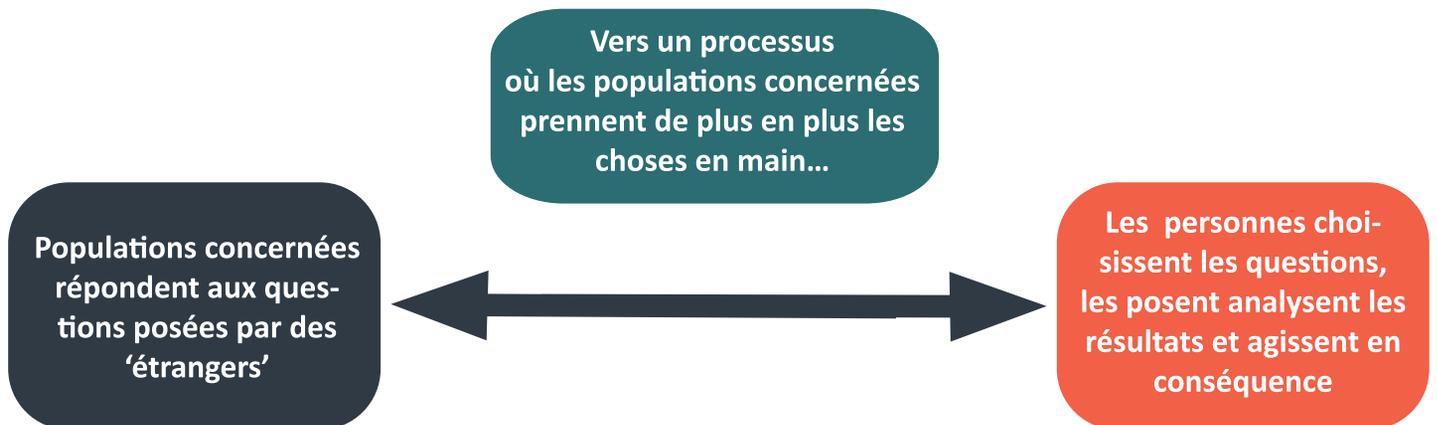
Attention: L'APV n'est pas un projet ou un programme ; l'APV est un mécanisme qui a pour objectif l'application des lois. Suivre les impacts de l'APV équivaut à suivre les impacts du respect de la loi comme définie dans les grilles de légalité incluses dans l'APV. La légalité inclut non seulement la loi forestière mais aussi toutes les autres lois et règlements applicables au secteur forestier

Un système de suivi inclut les étapes à suivre dans le processus de suivi, les indicateurs qu'il faut suivre, les méthodes de collecte des données sur ces indicateurs, les méthodes d'analyse et de stockage des données et les ressources nécessaires pour entreprendre le suivi.

Attention: Le système de suivi doit être mis en place avant la délivrance des premières licences FLEGT pour établir un point de référence

La participation peut signifier des choses différentes pour différentes personnes et il est important quand on parle de participation, ou de processus participatif de bien définir de quoi on parle et surtout de s'assurer que tous les acteurs partagent la même définition. Souvent "participation" signifie en fait, consultation ou organisation de réunions où les acteurs locaux peuvent s'exprimer. Quand les représentants des communautés répondent aux questions ou fournissent des informations, le processus reste extractif car les populations n'ont pas défini les questions de départ ou n'ont pas contribué au choix des informations à prendre en compte. Dans le sens de ce guide, la participation est un continuum, une ligne sur laquelle se situent des modes participatifs de qualité différentes.

Schéma 1 : Le continuum du suivi participatif



Le suivi participatif doit être un processus d'apprentissage collectif et individuel, de développement des capacités à travers lequel les personnes prennent conscience de leurs forces et faiblesses, de leurs réalités sociales et de leurs visions et perspectives des résultats attendus du développement. Ce processus d'apprentissage crée les conditions favorables pour impulser un changement. C'est un processus de négociation entre les différents acteurs qui ont des visions et des positions différentes de pouvoir : c'est donc un processus politique qui pose les questions d'équité et de transformation sociale.

Il est important de bien comprendre qu'à chaque niveau de participation choisi, correspondent des outils et des ressources humaines différentes et que plus on avance vers la participation idéale, plus ce processus prend du temps et demande des qualités de facilitation meilleures; mais livre un résultat plus durable et transformateur.

Dans le cadre du projet EPI-FLEGT, le processus a été participatif dans le sens où il y a eu des consultations actives des acteurs au niveau local par des entretiens individuels et de groupes et au niveau régional et national, par des ateliers de validation. Les indicateurs ont émergé de ce processus de consultation mais les données elles-mêmes ont été collectées et analysées par des OSC (nationales et locales). La validation des résultats et de l'approche a été soumise à un atelier au niveau national.

Les populations riveraines Les populations riveraines dans ce guide sont définies comme les personnes qui vivent en bordure ou dans la forêt et le terme inclut les populations autochtones, pauvres et vulnérables. Cette nomenclature a été choisie car c'est celle qui est utilisée dans l'APV et elle évite les discussions de sémantique.

Attention: Malgré le choix de nomenclature, il faut garder à l'esprit que les 'populations riveraines' sont des groupes hétérogènes aux intérêts divergents et qui ont un degré de dépendance par rapport à la forêt qui diffère. Les populations autochtones et les femmes sont souvent exclues des discussions et des processus de prises de décision qui sont le plus souvent dominés par les élites villageoises. Le degré de vulnérabilité de certains groupes les rend encore plus sensibles au respect ou non de la légalité, et il est important de prendre en compte leurs besoins et de les consulter lors des activités de suivi.

Les indicateurs sont des variables qualitatives ou quantitatives dont le suivi et/ou la comparaison dans le temps et dans l'espace permet d'apprécier et de mesurer les changements intervenus ou les différences³. Un indicateur doit être mesurable et vérifiable objectivement, c'est-à-dire que quelle que soit la personne qui entreprend la collecte des données, il ne devrait pas y avoir de flou ou de confusion. Par exemple «la qualité de la couverture végétale» ou «l'amélioration des conditions de vie» ne sont pas de bons indicateurs car selon la pers-

³ FIDA 2007

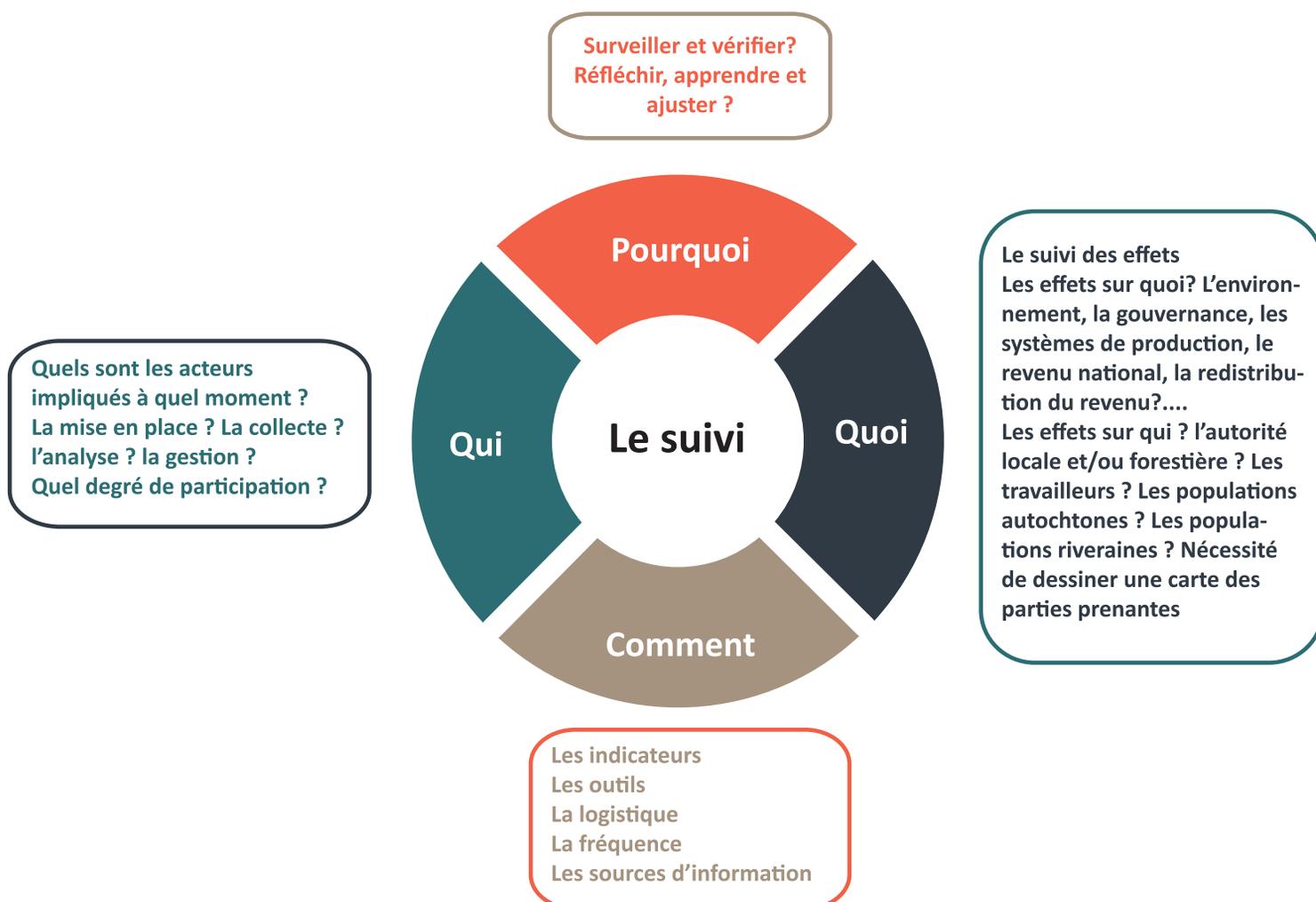
pective de la personne, qualité ou conditions de vie peuvent vouloir dire des choses différentes. Par contre un indicateur comme «nombre d'arbres replantés» ou «salaire» est plus facilement vérifiable sans entrer dans des questions d'interprétation.

1.2 Les étapes de la mise en place d'un système de suivi

Un système de suivi se met en place en plusieurs étapes et inclut un certain nombre d'éléments.

Le schéma 2 présente les différents éléments et questions qui guident la construction du système de suivi. Pour développer un système de suivi il faut se poser 4 questions : Quel est le but du suivi ? Quel est l'objet du suivi ? Comment le suivi sera-t-il organisé et qui sera responsable de quelles activités ?

Schéma 2 : Les éléments du système de suivi



Etape 1: Le pourquoi du suivi ?

De façon générale, le but du suivi est de collecter de l'information et de s'assurer que tout se passe comme prévu afin d'alimenter les évaluations futures (analyser les forces, faiblesses, opportunités et menaces). Mais la question est aussi de savoir pour quelle finalité on veut collecter des informations? Le but du suivi dépend de l'acteur qui organise le suivi et du niveau du suivi : s'intéresse-t-on aux impacts au niveau national ou au niveau local? Le but recherché aura des implications sur la méthode, les outils et les ressources (voir exemple 2).

Exemple 2: Le processus formel de suivi au niveau national peut vouloir mesurer l'augmentation du revenu fiscal pour l'Etat, alors qu'au niveau local certains acteurs pourront vouloir tracer la redistribution fiscale au niveau local et voir dans quelle mesure la redistribution est équitable et efficiente. Dans le premier cas, suivre les données fiscales est assez simple puisqu'en théorie l'Etat est sensé disposer déjà de cette information, alors que dans le second cas, il faudra mettre en place un système de collecte des données plus complexe et coûteux en temps et en main d'œuvre, nécessitant la collaboration des autorités locales et autres acteurs locaux.

Les raisons de suivre les impacts de l'APV sont de chercher à comprendre :

- Si l'APV contribue à la pérennisation de la forêt;
- Si l'APV contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations tributaires des forêts;
- Si l'APV contribue à l'amélioration des performances économiques du secteur forestier.

Il s'agit aussi de produire des informations robustes pour alimenter le plaidoyer en faveur des populations riveraines.

Attention : Ne pas confondre le suivi de la mise en place de l'APV et le suivi des impacts de l'APV. Dans le premier cas, on observe si oui ou non l'APV est mis en pratique selon les textes (est ce que les procédures sont suivies ?); dans le deuxième cas, on observe les effets de cette mise en place

Dans le cadre du projet EPI- FLEGT

Cette première étape a été réalisée à travers un processus consultatif incluant des entretiens avec des informateurs clef du secteur forestier, des représentants de l'administration forestière, du sec-

teur privé et des organisations de la société civile ainsi qu'un atelier multi-acteurs tenu à Yaoundé en Juin 2014. L'atelier a permis de comparer les avis des différents groupes d'acteurs sur les buts du suivi, de clarifier les modalités de l'approche participative et de discuter les défis méthodologiques

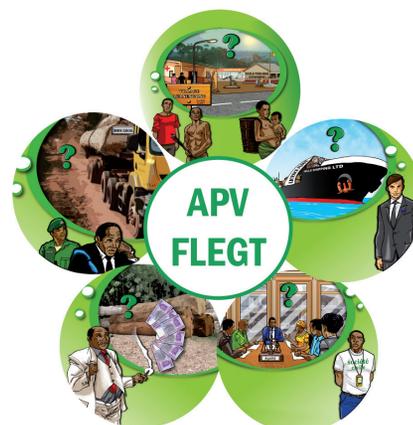
Etape 2: Qu'est ce qui est suivi ?

L'annexe X de l'APV définit ce que l'Etat s'est engagé à suivre. Les organisations de la société civile peuvent décider de se maintenir aux mêmes éléments ou choisir d'autres types d'impacts à suivre. Cette décision est de préférence à prendre en collaboration avec les différents acteurs et c'est pourquoi il est important de dresser au préalable une cartographie des parties prenantes.

Si le but du suivi est de mesurer si le respect de la légalité améliore la qualité de la gouvernance et réduit la pauvreté, faisons un rappel sur la manière dont l'APV offre une opportunité de réduire la pauvreté⁴. Comme déjà expliqué plus haut, l'APV est un mécanisme pour faire respecter la loi et une étude sur le potentiel que représente l'APV pour la réduction de la pauvreté a montré que l'APV peut aider à réduire la pauvreté dans trois champs importants dans l'amélioration de la gouvernance (voir schéma 3) :

- Le changement des 'règles du jeu' c'est-à-dire les lois et les politiques
- La construction d'une opinion publique capable et informée
- La sécurisation des moyens de production et des services

Évaluer les impacts
De L'APV-FLEGT
pour améliorer
la gouvernance forestière

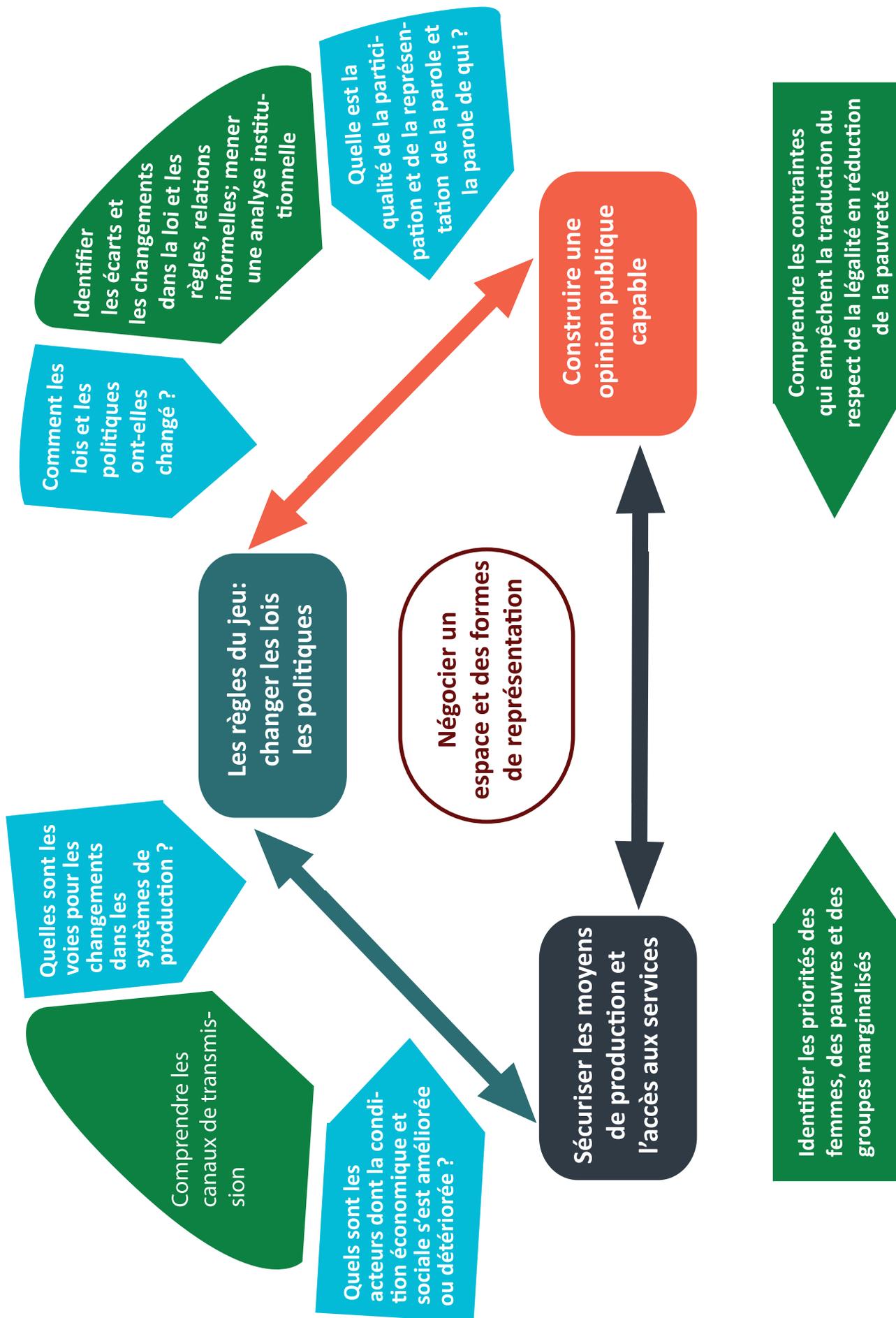


Evaluation Participative des Impacts
de l'APV- FLEGT au Cameroun

⁴ Hobley et Buchy 2011

Schéma 3 :

Comprendre comment l'APV peut contribuer à la réduction de la pauvreté⁵



⁵D'après Hobley et Buchy 2011



Le processus l'APV a créé un nouvel espace de dialogue qui permet de nouvelles formes de représentation. Le cadre présenté dans le schéma 3 permet de guider le questionnement pour la construction du système de suivi. Sont indiqués en bleu, les éléments qui peuvent faire l'objet d'un suivi et, en vert, les éléments auxquels il faut penser pour comprendre les impacts.

Évaluer les impacts de toute intervention est une opération compliquée, car la relation de causes à effets est souvent difficile à démontrer. Le suivi est fait en vue de produire des données qui serviront un jour à évaluer les résultats/impacts. Il est donc utile de chercher à comprendre, au moment de la mise en place du suivi :

1. Quels sont les mécanismes, les liens entre le respect de la loi et des impacts attendus dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux et de la gouvernance forestière?

Pour cela il faut d'abord :

- Identifier les groupes vulnérables parmi les populations riveraines car, en général, ces populations dépendent de la forêt, mais sont aussi mal informées, sont plus facilement exploitées et souvent ignorées; c'est le cas par exemple des populations autochtones, et des femmes.
- Comprendre les contraintes qui empêchent la traduction du respect de la légalité en réduction de la pauvreté ; en soit le non-respect des lois forestières ne crée pas la pauvreté mais contribue à maintenir les populations riveraines dans la pauvreté. Donc respecter la légalité ne garantit pas une réduction de la pauvreté automatiquement.. il faut donc essayer de comprendre quelles sont les barrières.
- Mener une analyse institutionnelle c'est-à-dire identifier les écarts et les changements dans la loi et les règlements, et la pratique.
- Comprendre les canaux de transmission⁶. Un canal de transmission est en fait la façon dont

un changement peut avoir un effet sur la réduction de la pauvreté, comme par exemple, une augmentation des prix du bois ou des salaires peut se transformer en investissement (éducation, activités génératrices de revenus..) qui pourrait contribuer à réduire la pauvreté.

Exemple 3 : le respect des lois du travail devrait avoir pour résultats une augmentation des emplois décentés dans le secteur formel et la diminution de l'exploitation de la main d'œuvre illégale

Attention: la pauvreté n'est pas uniquement un manque de revenu ou d'opportunités de développement économique, mais elle est aussi liée à l'exclusion sociale, politique et à l'accès aux services. Les attentes par rapport aux impacts de l'APV sont fondées car l'APV vise le respect de la loi qui est une condition nécessaire au développement socio-économique et par ricochet à la réduction la pauvreté

2. Quelles sont les questions qu'on aimerait se poser au moment d'une évaluation des impacts de l'APV et pour quel axe thématique (référence aux axes définis en annexe)? Ces questions d'évaluation des impacts de l'APV guident la collecte des informations dans le suivi qui permettront à terme de renseigner ces questions.

Exemple 4: le respect des lois a-t-il eu pour résultat l'amélioration de la participation des différents groupes d'acteurs à la gestion de la ressource naturelle ? Pour répondre à cette question dans 5 ans il faudra : 1) établir le niveau de référence de participation en 2015, 2) collecter des informations sur des indicateurs liés à la participation chaque année, 3) analyser l'information annuellement par exemple pour voir les tendances se dessiner. En 2020 lors d'une évaluation éventuelle, ces données viendront compléter d'autres activités entreprises dans le contexte de cette évaluation

Attention aux attentes irréalistes de ce qui peut être évalué et doit être suivi. Il sera sans doute impossible de démontrer les impacts spécifiques de la mise en place de l'APV car les contextes politique et économique tant au niveau national ou international, influenceront probablement autant l'évolution du secteur forestier que l'APV lui-même. Par exemple, il se peut que le suivi montre une tendance à l'augmentation des prix des bois sciés dans les deux à trois ans après l'émission des premières licences FLEGT. Comment prouver que les prix ont augmenté à cause de l'APV et non à cause des éléments extérieurs à l'APV ?

⁶Hobley et Richards 2013

Dans le cadre du projet EPI-FLEGT

Après les consultations au niveau national, le projet a organisé des entretiens avec des informateurs clés, des visites de communautés et des ateliers multi-acteurs à Lomié, Mamfe et Pouma en Juillet 2014. Pour identifier les thèmes à suivre, les participants ont réfléchi à la question : «Quels changements le respect des lois pourrait apporter dans la vie des communautés ou de la région ?» Les différents groupes ont décidé de mener un suivi sur les impacts environnementaux, (qualité de la ressource forestière et de l'eau), les impacts économiques (emplois décents, investissements économique dans les communautés, développement des infrastructures et des services – éducation, santé) et la gouvernance forestière (transparence et participation) (cf Annexe 2 pour la liste des indicateurs retenus).

Dans le cadre du projet EPI-FLEGT, deux approches ont été testées : une approche extractive, c'est-à-dire que 3 membres de deux OSC se sont rendus à Mamfe pour collecter l'information selon la liste préétablie des indicateurs. A Lomié, une approche plus décentralisée a été testée avec des membres de deux OSC locales qui ont collecté l'information. Les résultats de la collecte de données ont été validés lors d'un deuxième atelier multi acteurs à Lomié. Les deux approches génèrent les mêmes résultats et coûtent approximativement le même prix, mais dans le deuxième cas, plus participatif, les informations -ont été triangulées avec les acteurs locaux et ce processus donne lieu à des discussions entre les groupes d'acteurs. Si ces discussions peuvent parfois générer des tensions, elles sont aussi une opportunité pour plus de transparence, de partage de l'information et amène aussi les autorités à mieux expliquer et communiquer leurs décisions.

Les sites ont été choisis en fonction de la présence de différents titres d'exploitations (forêts communautaires, communales, UFA et vente de coupe)

Etape 3 : Planifier et organiser la collecte des informations

Il y a plusieurs questions à régler en ce qui concerne la collecte des données : Comment choisir les sites de collecte de données, selon quels critères – représentation des différents titres forestiers ? de la diversité géographique et écologique ? Qui va collecter les données, où les données seront-elles collectées ? Quelle sera la fréquence de la collecte ? Qui analysera les données où seront-elles stockées ? Qui utilisera les résultats et dans quel but ?

L'idéal serait de mettre en place un processus aussi participatif que possible. Le but du suivi est d'observer les changements et de réfléchir sur ces changements pour ajuster le comportement ou les processus ou les politiques. Le suivi est aussi une opportunité pour apprendre car plus le processus est participatif, plus les acteurs locaux peuvent apprendre et mieux comprendre les processus de changement. L'approche décentralisée permet de renforcer la capacité des OSC au niveau local et de conserver l'information localement ; les OSC locales qui sont présentes sur le terrain peuvent collecter l'information sur une période plus longue et aussi collecter des informations spontanément en cas d'évènements inattendus.

Etape 4 : Qui fait quoi ?

Le gouvernement est responsable de la mise en place d'un système de suivi au niveau national. Les OSC peuvent décider de soutenir le processus au niveau national en fournissant des données au niveau local. Les OSC peuvent aussi décider de coordonner la collecte et la centralisation des données locales pour les transmettre au MINFOF.



Alors que l'approche participative se focalise sur les réalités et les spécificités locales, l'approche formelle se focalise sur les impacts au niveau national. Le système de suivi doit tenir compte des tensions méthodologiques entre les niveaux local (plus micro) et national (plus macro), mais aussi entre les choix d'indicateurs qui représentent différents intérêts tout en restant un système de suivi 'léger' c'est-à-dire relativement simple à mettre en place et à faire fonctionner

1.3 Le choix des indicateurs

Le choix des indicateurs est une étape cruciale dans le montage du système de suivi puisque les indicateurs déterminent les informations qu'il faut collecter

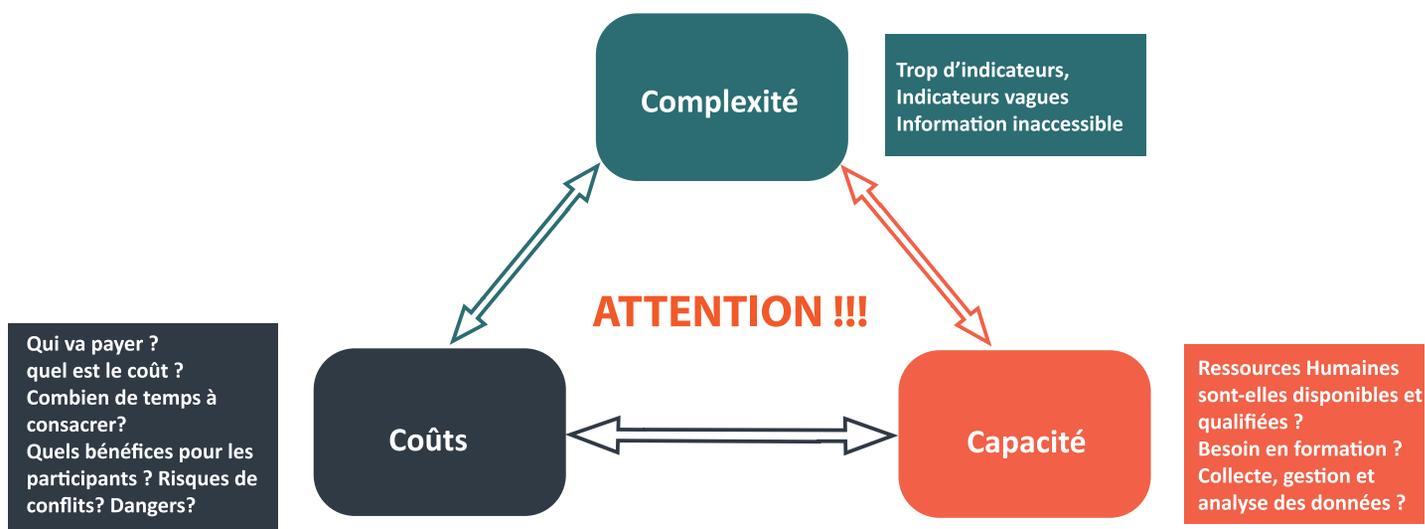
- **Les indicateurs doivent être objectivement mesurables:** cela veut dire qu'il ne peut pas y avoir de confusion entre les perceptions des personnes qui collectent l'information sur l'indicateur. C'est pourquoi un indicateur comme "la qualité de l'environnement s'améliore" ne peut pas être un indicateur, car différentes personnes auront une perception différente de ce qu'est cette qualité. Par contre, on peut mesurer la qualité de l'environnement par le "pourcentage du couvert forestier" ou le "nombre de ruisseaux avec eau potable".
- **L'information nécessaire pour renseigner les indicateurs doit exister et être accessible.** Il se peut qu'un indicateur soit objectivement mesurable mais l'information n'existe pas ou n'est pas accessible. Par exemple l'information sur les salaires du personnel dans une entreprise forestière qui pourrait être choisi comme un indicateur est en général confidentielle. Donc cela ne serait pas un bon indicateur à choisir.

- **Les indicateurs doivent être pertinents pour mesurer les impacts de l'APV.** Il est tentant de vouloir mesurer les changements dans beaucoup de domaines comme par exemple l'accès des populations autochtones à leurs droits, ou l'accès au foncier. Mais l'APV qui ne représente que le respect des lois ne s'occupe pas spécifiquement des droits des populations autochtones et donc avoir un tel indicateur n'est pas pertinent, même s'il se trouvait que dans la réalité l'accès des populations à leurs droits s'améliore ou se détériore en parallèle avec la mise en application de l'APV.
- **Il faut limiter le nombre des indicateurs.** Si les indicateurs sont trop nombreux le système deviendra compliqué à gérer et la collecte des données sera onéreuse. Ce qu'il faut c'est choisir les indicateurs qui paraissent le plus pertinents

Dans le cadre du projet EPI-FLEGT les indicateurs ont été sélectionnés lors des entretiens et des ateliers régionaux et nationaux. L'annexe 2 inclut la liste des indicateurs qui ont été testés lors des essais pilotes et qui peuvent servir de guide dans le choix des indicateurs. Il serait sans doute judicieux de réduire la liste pour simplifier la collecte des données.

Attention : Il faut éviter la tentation de développer un système de suivi lourd et compliqué qui peut générer beaucoup de données qui, bien qu'elles soient intéressantes, risquent de ne pas être utilisées ou utilisables. Le suivi coûte cher en temps, en argent et en main d'œuvre. L'idéal serait de développer le meilleur système possible dans les limites imposées par les contraintes

Schema 4 : Les risques à éviter



1.4 Conclusion

Le processus de mise en place d'un système de suivi et le test dans le cadre du projet EPI-FLEGT ont montré qu'il est tout à fait envisageable de développer un processus de suivi de façon consultative en impliquant les acteurs au niveau national, régional et local.

- Les consultations dans les différentes localités ont montré que les thèmes qui intéressent les acteurs sont transversaux à toutes les régions même si dans le détails certains enjeux peuvent être plus spécifiques à certaines localités.
- Il y a un intérêt certain parmi les acteurs de contribuer au suivi pour pouvoir, à terme mesurer les impacts, d'où la nécessité pour les OSC de s'investir

dans ce travail en collaboration avec les autres acteurs du secteur.

- L'approche participative est à privilégier car elle permet un renforcement des capacités au niveau local et une appropriation du processus de suivi ; elle permet aussi de faire pression sur les autorités locales qui résistent à rendre l'information publique.
- Le test pilote a montré que les informations existent mais ne sont pas toujours facilement accessibles à cause de nombreuses résistances essentiellement au niveau de la commune. Le maire demeure une personne clef à convaincre et à impliquer dans la construction du système de suivi.



Partie 2 : Fiches méthodologiques et techniques

Fiche 1

L'information : accessibilité et qualité

Accessibilité

Dans l'Annexe VII de l'APV, sont listés les informations et les documents que l'Etat s'engage à rendre public de façon régulière sur : la production, les allocations de la ressource forestière, la gestion, la transformation, les exportations, le suivi du système de vérification de la légalité, les transactions financières, les audits, l'organisation institutionnelle. Ces informations doivent être rendues publiques à travers les rapports officiels, les sites internet pertinents, les réunions publiques, des conférences de presse, la radio et la télévision, les plateformes multi-acteurs et les films. Ainsi ces rapports et événements représentent déjà des sources d'information abondantes et devraient être consultées en premier lieu.

Malheureusement les données disponibles au niveau national ne seront pas suffisantes et il faudra aller chercher l'information au niveau des mairies, et des administrations locales ; parfois il faudra aussi ajouter des enquêtes de terrain et des entretiens avec des per-

sonnes clef ou des communautés.

La corruption et la mauvaise gouvernance ont encouragé un manque de transparence et il est courant que le personnel des administrations refuse de fournir l'information, même lorsqu'il n'y a rien à cacher.

Le test pilote dans le cadre du projet EPI-FLEGT a montré qu'au sein d'une même administration ou entreprise forestière, un supérieur et un subordonné peuvent avoir des informations différentes et ne pas les partager entre eux dans le but de maintenir certaines relations de pouvoir. Il est aussi courant qu'un subordonné refuse de donner une information sans l'aval de son supérieur. Il arrive parfois qu'un informateur demande un paiement pour l'information.

Cela veut dire qu'il faut préparer le terrain avant d'essayer d'accéder à l'information en faisant des démarches formelles administratives au préalable (Voir Tableau)

Tableau : Suggestions d'actions pour accéder à l'information

Tâches	Commentaires
Vérifier si l'information est disponible sur les sites officiels	Si l'information qui devrait être disponible ne l'est pas, contacter le MINFOF et demander pourquoi
Identifier l'information manquante	Bien peser le pour et le contre de la nécessité ou non de collecter des données au niveau local
Ecrire aux administrations compétentes au niveau national et à l'autorité territorialement compétente. Après deux ou trois relances, documenter et rapporter au Comité National de Suivi	Informé de l'existence d'une activité de suivi et expliquer quelles informations sont nécessaires, et demander une lettre officielle pour utiliser sur le terrain. Prévoir 4-6 semaines de délais avant la collecte de données sur le terrain
Ecrire aux bureaux nationaux des compagnies forestières et syndicats	Informé de l'existence d'une activité de suivi et expliquer quelles informations sont nécessaires, demander une lettre officielle pour utiliser sur le terrain. Bien préciser qu'il ne s'agit pas d'un contrôle de ce que fait la compagnie mais d'un besoin de données spécifiques sur des indicateurs dont la liste est incluse dans la lettre.

Prévenir les administrations locales, l'autorité territorialement compétente et les compagnies forestières en suivant les canaux formels d'une visite prochaine	Prévoir suffisamment de temps pour s'assurer de la disponibilité des personnes clef comme par exemple le Maire qui peut refuser un rendez-vous une ou deux fois mais pas de façon permanente
Réfléchir stratégiquement où trouver quelle information ?	Le test pilote dans le cadre du projet EPI-FLEGT a montré que dans une même administration un supérieur et un subordonné peuvent avoir des informations différentes
Utiliser les canaux informels	Il peut être utile d'utiliser son capital social pour accéder à l'information mais d'un point de vue de la bonne gouvernance, il faut essayer de ne pas abuser des canaux informels car ceux-ci sont par définition exclusifs et non transparents et créent des relations de dépendance. Le capital social devrait être utilisé plus pour créer un climat de confiance et de collaboration que pour obtenir des informations sous couvert de l'anonymat
Penser à développer un processus plus inclusif	Le suivi devrait avant tout être perçu comme un processus d'apprentissage où tous les acteurs peuvent apprendre, partager et collaborer ; il ne s'agit pas de contrôler ce que les autres font mais plutôt d'observer les changements. Ce message devrait être disséminé

La qualité des données

La qualité de l'information est un problème général. Les données de base telles que les inventaires forestiers ou les statistiques du gouvernement sont peu fiables : il y a toujours un écart entre ce qui est déclaré sur papier et ce qui se passe dans la réalité. Il se peut par exemple que dans les statistiques du ministère de l'éducation ou de la santé, des agents aient été nommés mais dans la réalité ils n'ont pas pris leur poste. De même la direction des forêts n'a pas les moyens de vérifier la qualité des inventaires et souvent n'a pas de carte ou de système GPS pour vérifier les limites des concessions.

Il est donc nécessaire et important de vérifier la validité de l'information au moins sur un échantillon représentatif de communautés ou de forêts ou en triangulant, c'est-à-dire en comparant les informations sur le même indicateur venant de différentes sources d'information. Ce qui est important dans le suivi c'est de voir les tendances du changement, donc même si on part de données peu fiables en collectant la même

information à intervalles réguliers on devrait pouvoir voir des tendances de changement : on s'intéresse donc plus aux tendances qu'à l'exactitude de l'information. Ce qui serait intéressant de noter aussi au fil du temps c'est si la qualité de l'information s'améliore. En principe, avec le respect des lois on devrait commencer à voir une amélioration de la gouvernance et la qualité de l'information disponible devrait être un indicateur de la qualité de la gouvernance.

En résumé : ce qui est important c'est

1. de pouvoir évaluer la qualité de l'information en vérifiant sur le terrain et reconnaître les limites de la validité
2. de prendre en compte la qualité de l'information de l'année 0 (la première fois que l'information est collectée) dans l'analyse des tendances des changements les années suivantes
3. de noter si la qualité des informations s'améliore au fil des années

Fiche 2 : Les enquêtes terrain

L'idéal serait de toujours pouvoir collecter des informations auprès des populations riveraines et des acteurs locaux car c'est là où l'on peut vraiment générer des données qui représentent la réalité du vécu.

Mais enquêter sur le terrain coûte cher en argent et en temps (pour les enquêteurs et pour les personnes interviewées) et il faut aussi trouver des enquêteurs bien formés qui comprennent bien la tâche.

Tableau : Avantages et inconvénients des enquêtes de terrain

Avantages	Inconvénients astuces
Les données représentent mieux la réalité du terrain et les enquêtes permettent de recouper l'information.	La qualité dépend de la qualité des enquêteurs et de leur relation avec les enquêtés : les enquêtés ne disent pas toujours la vérité !
Les enquêtes de terrain permettent de jauger des changements intangibles comme la qualité des relations sociales entre acteurs, le bien-être social qui ne sont pas forcément ciblés dans les protocoles d'enquêtes	Les enquêtes coûtent cher et les populations se lassent d'être régulièrement interviewées sans jamais voir de résultats
La présence sur le terrain permet de vérifier l'écart entre la théorie et la pratique : il y a souvent un écart entre la loi ou les procédures et l'interprétation des lois et applications des procédures sur le terrain	Les personnels administratifs et du secteur privé sont souvent méfiants et essaient d'éviter de se faire interviewer, les enquêtes peuvent prendre plus de temps que prévu quand le temps est gaspillé par les interlocuteurs difficiles à rencontrer
Lorsqu'elles sont bien organisées, les enquêtes peuvent être une opportunité pour les acteurs concernés de se rencontrer, d'échanger et d'apprendre ce qui peut résulter en une dynamique constructive et durable au-delà du moment de l'enquête	Préparer des moments de type recherche action demande de la préparation et des bonnes capacités de facilitation et si ce processus est mal géré il peut créer des conflits entre groupes d'acteurs.
Les enquêtes sont aussi une opportunité pour les OSC de développer et/ou renforcer les liens avec les populations riveraines et les acteurs locaux et de renforcer leurs propres capacités	Les enquêtes de terrains peuvent parfois créer des attentes au sein des populations riveraines que les OSC n'ont pas les moyens de satisfaire

Quand organiser une enquête de terrain ?

Les enquêtes de terrain doivent venir compléter la collecte des informations dans les publications officielles et avant d'organiser une enquête de terrain, il faut se préparer (voir fiche 1) et s'assurer d'avoir les ressources nécessaires pour mener à bien les enquêtes.

Quelle approche utiliser ?

Le choix de l'approche à suivre est un choix idéologique mais l'approche participative est à recommander puisqu'elle favorise un apprentissage et un renforcement des capacités locales



Tableau : Comparaison entre les approches extractives et décentralisées

Approche extractive ⁷	Approche décentralisée/ participative	Commentaires
L'équipe impliquée contrôle la situation et les données sont centralisées	Potentiellement plus difficile à coordonner car plusieurs équipes travaillent ; des informations peuvent se perdre	Les deux approches demandent une bonne préparation. L'important est d'avoir un but et des objectifs clairs et des enquêteurs qui comprennent les indicateurs adoptés et validés par toutes les parties prenantes de la zone cible
Les enquêteurs peuvent être perçus comme étant plus neutres car extérieurs à la localité et cela peut aider à réduire la méfiance	Les affiliations politiques des enquêteurs locaux sont connues ce qui peut influencer les enquêtés dans leur volonté ou leur manière de répondre	Dans les deux cas il faut bien expliquer le but de l'enquête et être transparent : il ne s'agit pas de contrôler ce que font les gens pour les punir mais de mesurer les changements pour comprendre les impacts de l'APV-FLEGT
Les enquêteurs viennent pour un temps limité et collectent des données à des temps précis : et ne peuvent donc pas nécessairement percevoir les changements graduels	Les enquêteurs locaux ont plus de flexibilité : ils peuvent collecter l'information sur une période plus longue mais aussi documenter des événements clef (par ex : un conflit, une violation de la loi) au moment où ces événements se produisent	
Les enquêteurs peuvent avoir une vision plus globale des enjeux car ils travaillent aussi dans d'autres localités/régions	Au niveau local les enquêteurs peuvent se perdre dans des détails et être moins objectifs car ils sont impliqués au niveau local (socialement et politiquement)	Pour un suivi effectif au niveau national il est utile de combiner les deux approches pour qu'il y ait une ou deux OSC au niveau national qui puisse leader et coordonner les initiatives au niveau local' pour cela il est aussi nécessaire que ces OSC national aient une expérience de la collecte des données pour mieux comprendre les défis et les enjeux

Former les enquêteurs

Il est nécessaire de former les enquêteurs, à la fois dans les techniques de facilitation de base mais aussi sur les questionnaires et les indicateurs. Un enquêteur qui ne comprend pas le but de son travail ne sera pas capable de creuser un peu plus loin les réponses ou de mettre en doute la fiabilité des données ; idéalement les enquêteurs devraient être issus des communautés : cela permet de générer de petits revenus au niveau local mais aussi de renforcer les capacités au niveau des communautés.



7- Rappelons que dans ce contexte l'approche 'extractive' réfère à une OSC qui vient de l'extérieur (niveau national) pour collecter les données dans un temps limité; l'approche décentralisée réfère à un processus où des OSC locales organisent la collecte des données avec parfois la collaboration active de représentants des acteurs locaux. Plus ces représentants participent à tous les niveaux du processus (collecte, analyse, partage des résultats..) plus le processus devient participatif

Fiche 3: Mise en place d'un processus inclusif

Assurer une meilleure représentation des différents groupes d'acteurs

Un des problèmes rencontré par les OSC est que lors des réunions multi-acteurs, organisées par les OSC, il est difficile de mobiliser les acteurs du service public et du secteur privé. Les réunions sont souvent dominées par les représentants des OSC, ce qui peut réduire la crédibilité des résultats des débats dont la représentation est mise en doute par les détracteurs. L'intérêt des débats multi-acteurs est justement l'opportunité pour les différentes parties de se rencontrer, échanger et réduire la méfiance. Quelques soient les raisons pour lesquels certains acteurs sont moins disponibles, il est de la responsabilité des OSC de faire le plus d'ef-

forts possible pour encourager la participation de tous. Il faut éviter les ateliers peut engageants lorsqu' une majorité de participants restent passifs et ne contribuent pas certains participants vont et viennent et répondent au téléphone ou à leur messagerie pendant les discussions. Il est donc nécessaire d'améliorer la qualité de la facilitation pour engager les participants, leur donner une raison claire et concrète de participer à l'atelier et trouver des moyens de les responsabiliser. Le tableau ci-dessous, inclut quelques propositions de pistes pour encourager une meilleure participation des différents acteurs

Tableau : Propositions pour améliorer la représentation

Tâches	Commentaires
Améliorer la communication	<ul style="list-style-type: none">• Les acteurs sont très sollicités par de nombreuses activités organisées par les multiples projets : il faut donc bien expliquer les buts des ateliers et les bénéfices pour l'acteur de participer• Les invitations aux ateliers sont le plus souvent génériques : il faut expliquer dans les invitations pourquoi la présence d'une personne est nécessaire, mettre en évidence comment la personne peut contribuer : il faut donc personnaliser les invitations• Il est aussi utile d'envoyer les invitations en avance pour que les participants soient prévenus à temps, quitte à suivre l'envoi d'une invitation par un appel téléphonique• Dans l'administration et le secteur privé il est nécessaire de respecter la hiérarchie et d'envoyer une invitation au supérieur hiérarchique
Cibler les participants et développer les réseaux	<ul style="list-style-type: none">• Parallèlement aux procédures formelles il est utile de développer les réseaux plus informels tout en respectant la transparence car les relations informelles peuvent à terme devenir exclusives ou abusives
Penser à élargir le cercle des participants au-delà du MINFOF et des OSC	<ul style="list-style-type: none">• Des ministères autres que le MINFOF sont impliqués dans l'APV et des représentants devraient être invités ou au minimum informés des activités de suivi de façon régulière : cela faciliterait leur contribution• Inviter systématiquement des représentants du secteur privé, formel et informel

Impliquer les participants

- Les organisateurs pourraient réfléchir à comment capitaliser sur la présence d'un groupe d'acteurs en demandant par exemple au préalable une petite présentation sur le thème de la réunion : dans le cas du suivi, il- serait possible de demander aux représentants du MINFOF de faire un bref compte rendu sur les progrès du CNS ou à un acteur privé d'expliquer quel genre de suivi est peut-être déjà en place
- Identifier avant l'atelier quelques personnes invitées et leur donner un rôle précis pendant le déroulement de l'atelier (facilitateur, rapporteur etc..) Avoir ou s'approprier de l'Arrêté 0076 MINADT/MINFI/MINFOF
Se servir des cadres de concertations existants au niveau local (comité communal, des comités riverains, réunions organisées par l'administration locale etc...)

Impliquer les acteurs locaux dans le suivi

Plus les acteurs sont impliqués dans l'élaboration du suivi, le suivi lui-même ou l'analyse des données, plus les acteurs seront prêts à participer. Les résistances de certains acteurs à partager l'information, peuvent être dépassées par une meilleure organisation et communication mais aussi en négociant avec les personnes elles-mêmes les modalités de leur participation. Le test du projet EPI-FLEGT montre qu'au niveau local il y a encore de la confusion par rapport à l'APV et ses implications donc un travail de communication et d'information reste à faire.

Organiser des réunions de validation

Une des causes de la lassitude des populations locales vient du fait que les résultats des enquêtes sont rarement partagés ou validés de façon collective et transparente ; il est donc important dans la planification de budgéter du temps et des ressources pour organiser systématiquement des réunions publiques de validation.



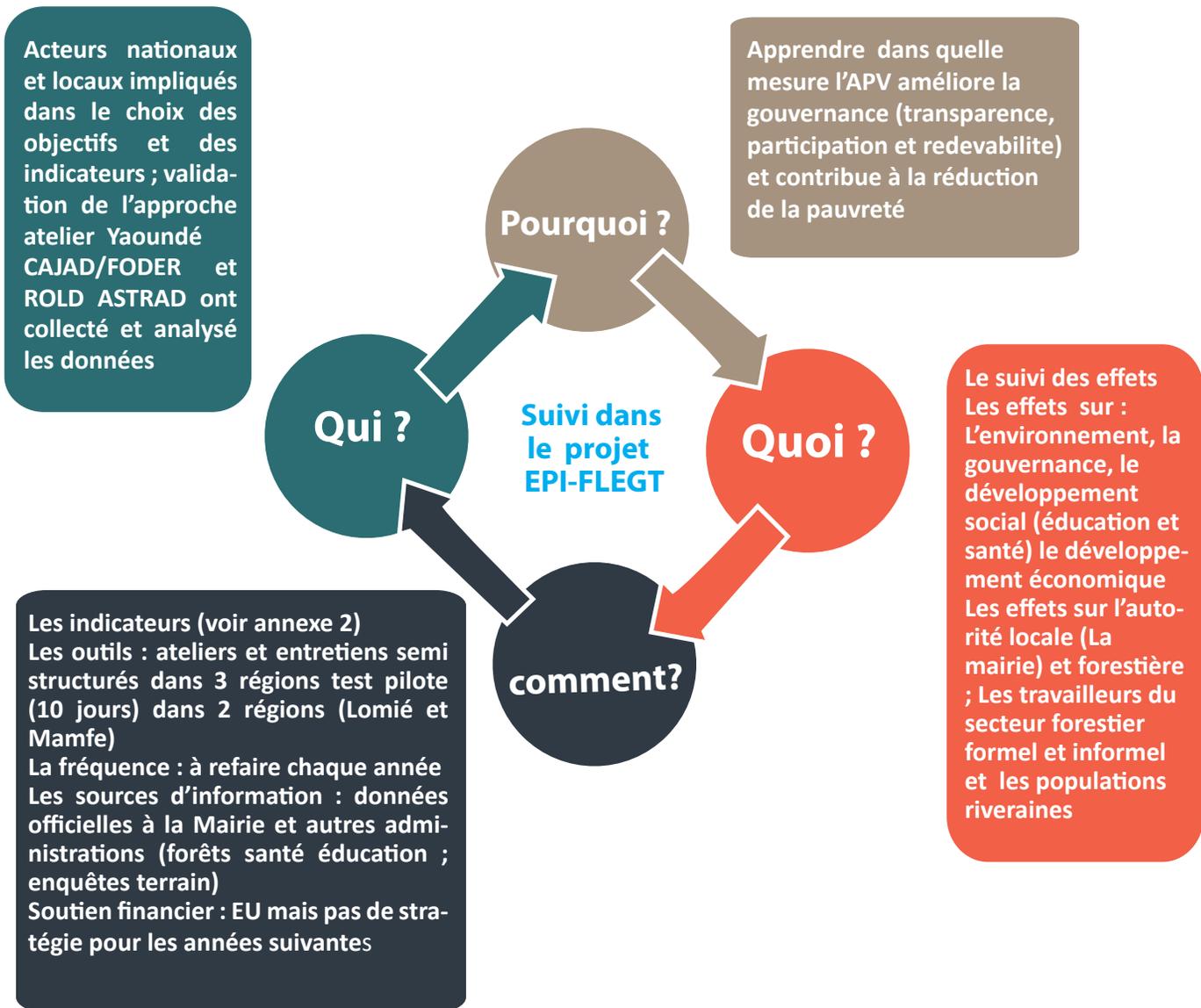
Fiche 4 : Fiche récapitulative des actions à mener et questions à poser

Tâches	Actions / Questions
Décider du but du suivi	Consulter les acteurs au niveau national et local Coordonner avec d'autres CSO qui organisent le suivi dans leur région
Décider de ce que l'on suit	Les effets sur quoi ? L'environnement, le social l'économie locale, les systèmes de production, les conditions de travail, la gouvernance.. Les effets sur qui ? Les administrations ? le secteur privé informel, formel ? les populations riveraines ? les femmes ?
Choisir les indicateurs	Consulter les acteurs au niveau national et local Bien définir les limites des indicateurs et s'assurer de la compréhension partagée entre les acteurs de la définition des indicateurs
Collecte et gestion des données	Qui collectera les données ? Où les données seront-elles collectées ? Quelle sera la fréquence de la collecte ? Qui analysera les données ? Où seront-elles stockées ? Qui utilisera les résultats et dans quel but ?
Prévoir les ressources adéquates	Former les enquêteurs Prévoir un budget pour la formation, la collecte et l'analyse des données Prévoir un budget pour les ateliers de restitution et de partage des résultats
Et après ?	Qu'advient-il des résultats ? Prévoir des activités de dissémination des résultats des analyses Comment les résultats seront utilisés dans le plaidoyer ?



Annexes

Annexe 1 : Le suivi dans le contexte du projet EPI-FLEGT



Annexe 2 : Liste des indicateurs choisis lors de la mise en oeuvre du projet EPI-FLEGT

Indicateurs d'impacts environnementaux

Indicateurs	Méthodes	Commentaires
Santé de la forêt		
Nombre d'arbres plantés après exploitation d'une assiette annuelle de coupe ou parcelle annuelle de coup.	Inventaires menés par la communauté/ou personnel société civile après le passage de coupe	Il serait bon de noter les essences et si possible donner un avis sur la santé des plants ; dans les années suivantes, vérifier taux de survie. Vérificateur: le rapport de la cellule de régénération de l'entité forestière.

Respect des diamètres minimum d'exploitabilité		Noter les essences coupées sous diamètre. Vérificateurs: le plan d'aménagement de l'entité forestière et le rapport d'inventaire d'exploitation
Présence de flaques d'eau stagnante		Vérifier dans les ventes de coupe, concessions forestières et forêts communautaires
Respect et matérialisation des limites	Consultation de la carte de la forêt; Observation de la matérialisation des limites sur le terrain	Vérificateur: la carte de la forêt qui délimite exactement.
Les sites sacrés et les zones à hautes valeurs de conservation des communautés sont identifiés et cartographiés	Identifier les sites sacrés, les zones à hautes valeurs de conservation	Vérificateur: la carte, les espaces ressources des communautés
Autres ()		Les indicateurs sur le terrain peuvent être élargis aux préoccupations des communautés
Densité de la faune et braconnage		
Se référer aux NIMF relatives à la faune	Identifier dans les NIMF les éléments qui permettent de garantir la pérennité de l'espèce faunique	Vérificateur: Rapport de l'inventaire faunique de l'entité forestière
Indice de perception de la densité de la faune		Vérificateur: rapport d'inventaire faunique
Utilisation des terres		
Superficies de forêt transformées illégalement à d'autres usages	Observation par la société civile en collaboration avec les communautés	Vérificateur: Les cartes produits par WRI (état des forêts du Cameroun)

Indicateurs d'impact sur le développement social

Indicateurs	Méthodes	
Education		Commentaires
Nombre d'établissements scolaires techniques (foresterie, métiers du bois, agriculture)	Relevés des statistiques administratives complétés par des visites de vérifications dans les villages	Il ne faut compter que les établissements construits à l'aide de financement dérivés de la RFA
Nombre d'enseignants pris en charge par l'argent de la RFA		Il est important de vérifier dans les villages, les données dans les registres officiels
Nombre de bourses accordés aux élèves		Vérificateur: les projets communautaires soumis par les communautés, la liste des projets financés par la mairie

Nombre de paquet minimum accordés aux établissements scolaires du fait de la RFA.

Vérificateur: rapport d'activité des comités riverains de gestion de la RFA.

Santé		
Taux de maladies liées à l'eau sales.	Relevés des statistiques administratives complétés par des visites de vérifications dans les villages	Noter pour le 5 années précédentes (2008-2013) si les données sont disponibles pour avoir une idée de tendance.
Qualité et nombre des infrastructures sanitaires dans le village du fait de la RFA	Inventaire échantillonné (choisir 2-3 villages)	Il faut établir si infrastructures sont construites avec les fonds venant des revenus forestiers : signaler le cas échéant la distinction ; si ONG (ou organisation religieuse) fournit le centre de sante le signaler par exemple.
Niveau d'équipement des centres de soins de santé primaires avec la RFA.	Compter : présence (et nombre) de table, chaises, médicaments de base (analgésiques, désinfectants, anti paludisme, anti-diarhéique) outils (stéthoscope, thermomètre)	
Présence d'un centre de santé primaire	Relevés des statistiques administratives complétés par des visites de vérifications dans les villages	Il serait utile de relever les statistiques pour tous les villages de la commune

Indicateurs d'impact sur le développement économique

Indicateurs	Méthodes	Commentaires
Développement d'opportunités sur fonds RFA		
Nombre de projets de développement économique collectifs/communaux financés sur les fonds RFA	enquêtes dans les villages (voir aussi en ville, à Mamfe ou à Lomié)	Noter le type d'initiatives, le nombre d'employés, genre de l'entrepreneur et des employés, le nombre d'emplois créés
Développement des infrastructures routières financées sur les fonds RFA	Statistiques de la mairie, enquêtes dans les villages	
Niveau d'électrification	Statistiques de la mairie, enquêtes dans les villages	Vérifier le nombre de cases électrifiées ou connectées au réseau AES sonel, de lampadaires publics
Impact sur l'économie forestière au niveau local		
Fluctuation du prix du bois	Statistiques NINFOF, enquêtes auprès des transformateurs	
Nombre d'opérateurs économiques locaux (légaux ou non, exploitants, scieries, négociants)	Statistiques officielles ; enquêtes villages	Il est important d'essayer d'avoir une idée du nombre de personnes employées dans ces entreprises ;

Nombre d'emplois décents créés (durée de contrat, avantages et primes de rendement, logements avec accès à l'eau potable)	Statistiques officielles ; enquêtes villages	
Nombre de permis d'exploitation des PFNL délivrés aux femmes	Statistiques MINFOF et enquêtes villages	Important de vérifier dans villages estimation du nombre de femmes qui opèrent sans permis
Niveau de respect de l'application de la légalité forestière	Statistiques MINFOF et enquêtes villages	

Indicateurs d'impacts sur la gouvernance forestière

Indicateurs	Méthodes	Commentaires
Transparence		
Disponibilité de l'information Accessibilité à l'information	Entretiens MINFOF et Villages	Vérifier accessibilité au cahier des charges, tarif de cubage, mercuriale des bois
Information sur le niveau de redevances payée et à payer	MINFOF et Mairie	Vérifier si possible l'écart entre ce qui est versé et ce qui devrait être versé ; voir le degré de transparence dans les documents ; est-il facile de voir le flux d'argent (entrée et sortie ?)
Information sur les revenus forestiers	MINFOF	
Nombre de dénonciations		
Participation		
Nombre de réunions de consultations (MINFOF, mairies, comités riverains et opérateurs économiques)	Lecture de documents MINFOF et entretiens villages	Essayer d'inventorier la nature des discussions lors de ces réunions, le mode de prise de décision (vote, consensus)
Nombres de réunions tenues par les organisations communautaires.		
Nombre de villageois impliqués dans les missions de contrôle forestier		
% de femmes présentes dans les comités de gestion (CR de gestion de la RFA, comité de gestion des forêts communautaires)		Essayer de voir dans les rapports de réunion à quel niveau les femmes participent quels sont les sujets qui les intéressent, les idées qu'elles mettent en avant
Redevabilité		
Nombre de rapport d'activités produit et accessibles	Lecture de documents MINFOF et entretiens villages	Inventorier le type d'activités rapportées, le niveau de détails, la qualité de l'information

Sanctions suite aux dénonciations des pratiques illégales	Nombre de procès-verbaux de saisie, nombre de contentieux ouverts, nombre de décisions de justice rendus
Existence des comités riverains et communaux de gestion de la RFA, et nombre de rapports d'activités de ces comités	Donner des détails sur les membres de ces comités : qui sont-ils, cumuls des mandats, élite sociale, nombre de femmes

Annexe 3 : Fiches de terrain développées dans le cadre du projet EPI-FLEGT

Fiche Santé de la forêt

Indicateurs	Méthodes	Commentaires
Santé de la forêt		
Nombre d'arbres plantés après passage dans l'assiette de coupe ou la forêt communautaire	Inventaires menés par la communauté/ou personnel société civile après le passage de coupe	Il serait bon de noter les essences et si possible donner un avis sur la santé des plants ; dans les années suivantes, vérifier le taux de survie.
Respect des diamètres minimum d'exploitabilité		Noter les essences coupées sous diamètre
Présence des flaques d'eau stagnantes		Vérifier dans les ventes de coupe, les concessions forestières et les forêts communautaires

Questions

INon de la localité	Date de l'enquête	Nom de l'enquêteur
Questions	Réponses	
Quel est le nombre d'arbres plantés dans l'assiette de coupe ou la forêt communautaire ?		
Quelles essences ont été plantées ?		
Nombre d'arbres coupés sous diamètres		
Quelles essences coupées sous diamètre		
Combien y a-t-il de flaques d'eau		
Date du dernier passage de coupe ?		

Commentaires supplémentaires si nécessaires

Fiche Santé de la Faune

Santé stock de faune et braconnage		
Nombre de points de vente de viandes de brousse sur le marché	Inventaire à Lomié même, mais aussi à Ayos, point reconnu pour la consommation de gibier ; Entretiens qualitatifs avec les cuisinières et si possible les chasseurs	Il faut compter le nombre de cuisinières qui vendent de la viande brousse et recenser les espèces ; échantillonnage hebdomadaire pendant 6 semaines ; voir si ce genre d'information existe au WWF ou au MINFOF

Questions

Non de la localité	Date de l'enquête	Nom de l'enquêteur
Questions	Réponses	
Combien de femmes vendent-elles des plats à base de gibier au marché/arrêt de bus ?		
Fréquence (tous les jours, 1 ou 2 fois par semaine ?)		
Quelles espèces de viandes ?		

Entretiens avec les cuisinières :

Demander leur perception sur la fluctuation des prix sur le marché : y a-t'il plus ou moins de gibiers (différentes espèces ?) . Y a-t-il une fluctuation des prix (à la hausse, à la baisse ?). Quelles seraient d'après elles les facteurs qui expliquent ces changements (soit de prix, soit de disponibilité de viande).

Fiche Utilisation des terres

Utilisation des terres		
Superficies transformées en plantations agro-industrielles (hévéa/palmier à huile)	Observation société civile en collaboration avec communautés	Voir au cadastre changement officiel de statuts des terres ; voir si information disponible au ministère de l'agriculture.

Questions

Non de la localité	Date de l'enquête	Nom de l'enquêteur
Questions	Réponses	
Combien d'ha de forêts ont été transformés en plantations agro industrielles ?		
Hévéa ? Palmier à huile ?		
Qui est propriétaire de ces plantations ?		
Combien y a-t-il de champs agricoles non permanents		

S'il y a eu plantation, essayer de documenter le processus en questionnant les villageois : est-ce qu'ils ont été informés lors de cette transformation ? est-ce qu'ils ont été dédommagés ? Y a-t-il eu création d'emploi autour de ces plantations ?

Fiche Indicateurs développement social

Indicateurs	Méthodes	Commentaires
Education		
Taux de résultats scolaire, niveau primaire et secondaire désagrégés garçons /filles	Relevés des statistiques du rectorat	
Nombre d'enseignants qualifiés en poste	Relevés des statistiques administratives complétés par des visites de vérifications dans les villages	Il est important de vérifier dans les villages, les données dans les registres officiels

Questions

Non de la localité	Date de l'enquête	Nom de l'enquêteur
Questions	Réponses	
Quel est le taux de résultats aux examens pour les filles et les garçons		
Au primaire		
Au secondaire		
Nombre d'enseignants qualifiés en poste		
Nombre d'établissements scolaires techniques financés par la RFA		

Il faut essayer d'obtenir les chiffres par localité si possible et non par académie/rectorat et pour les enseignants, vérifier si les personnes sont réellement à leur poste

Fiche Santé

Santé		
Taux de maladies liées à l'eau	Relevés des statistiques administratives complétés par des visites de vérifications dans les villages	Noter pour le 5 années précédentes (2008-2013) si les données sont disponibles pour avoir une idée de la tendance
Qualité et nombre des infrastructures sanitaires dans le village	Inventaire échantillonné (choisir 2-3 villages)	Il faut établir si les infrastructures sont construites avec les fonds venant de la RFA : signaler le cas échéant la distinction ;
Niveau d'équipement des centres de soins de santé primaires	Compter : présence (et nombre) de table, chaises, médicaments de base (analgésiques, désinfectants, anti paludisme, anti-diarrhéique) outils (stéthoscope, thermomètre)	si l'ONG ou organisation religieuse) fournit le centre de santé.
Présence d'un centre de santé primaire	Relevés des statistiques administratives complétés par des visites de vérifications dans les villages	Il serait utile de relever les statistiques pour tous les villages de la commune

Questions

Non de la localité	Date de l'enquête	Nom de l'enquêteur
Questions	Réponses	
Quelle est la fréquence du nombre de malades dus à la qualité de l'eau ?		
Adultes		
Enfants ?		
Nombre de décès		
Quel est le nombre des infrastructures sanitaires dans le village		
Quelles est la qualité ? (toilettes basiques, améliorées ?) Y a-t-il un centre de santé primaire ? (date de construction et source de financement)		
Quel est le niveau d'équipement des centres de santé primaire (nombre de chaises, tables, bancs.) présence de médicaments de base, outils de base		

Fiche Développement économique

Indicateurs	Méthodes	Commentaires
Développement d'opportunités sur fonds RFA		
Nombre de projets de développement économique collectifs/communaux financés sur les fonds RFA	Enquêtes dans les villages (voir aussi en ville, à Mamfe ou à Lomié)	Noter le type d'initiatives, le nombre d'employés, genre de l'entrepreneur et des employés, le nombre d'emplois créés
Développement des infrastructures routières financées sur les fonds RFA	Statistiques de la mairie, enquêtes dans les villages	
Niveau d'électrification	Statistiques de la mairie, enquêtes dans les villages	Vérifier le nombre de cases électrifiées ou connectées au réseau AES sonel, le nombre de lampadaires

Questions

Non de la localité	Date de l'enquête	Nom de l'enquêteur
Questions	Réponses	
Quel est le nombre de projets de développement économique collectifs/communaux financés sur les fonds RFA		
Quel genre de projets ? (transformation des produits agricole, commercialisation etc.. ?)		
Combien de km de route/pistes villageoises construites avec la RFA		
Combien de cases ont été électrifiées grâce au financement		

Pour le projets de développement économique essayer de documenter s'il y'a des exemples de succès ou d'échec et essayer de comprendre les causes. Voir aussi le rôle des femmes dans ces projets

Fiche Economie Forestière

Impact sur l'économie forestière au niveau local		
Fluctuation des prix du bois	Statistiques NINFOF, enquêtes auprès des transformateurs	
Nombre d'opérateurs économiques locaux (légaux ou non, exploitants, sciéries, négociants)	Statistiques officielles ; enquêtes au niveau des villages	Il est important d'essayer d'avoir une idée du nombre de personnes employées dans ces entreprises ;
Nombre d'emplois décents créés (durée de contrat, avantages et primes de rendement, logements avec accès à l'eau potable)	Statistiques officielles ; enquêtes au niveau des villages	
Nombre de permis d'exploitation des PFNL délivrés aux femmes	Statistiques MINFOF et enquêtes dans les villages	Important de vérifier dans les villages et d'estimer le nombre de femmes qui opèrent sans permis
Niveau de respect de l'application de la légalité forestière	Statistiques MINFOF et enquêtes dans les villages	

Questions

Non de la localité	Date de l'enquête	Nom de l'enquêteur
Question	Réponses	
Quel est le nombre d'opérateurs économiques locaux (légaux ou non, exploitants, scieries, négociants)		
Quel est le nombre d'emplois décents créés (durée de contrat, avantages et primes de rendement)		
Quel est le nombre de permis d'exploitation des PFNL délivrés aux femmes		
Comment le prix du bois a-t-il fluctué ? (prendre quelques exemple d'essences communes et essayer de trouver des données sur les 5 dernières années		

Fiche Impacts sur la gouvernance forestière

Indicateurs	Méthodes	Commentaires
Transparence		
Accessibilité à l'information	Entretiens MINFOF et dans les villages	Vérifier accessibilité au cahier des charges, tarif de cubage, mercuriale des bois
Niveau de redevance payée et à payer	MINFOF et Mairie	Vérifier si possible l'écart entre ce qui est versé et ce qui devrait être versé ; voir le degré de transparence dans les documents ; est-il facile de voir le flux d'argent (entrée et sortie ?)
Revenus forestiers		
Respect du cahier des charges	MINFOF Plans d'aménagements et enquêtes terrain	Les obligations mentionnées sont-elles respectées ?

Questions

Non de la localité	Date de l'enquête	Nom de l'enquêteur
Questions	Réponses	
Est-ce que le cahier des charges, tarif de cubage, mercuriale des bois sont facilement accessibles ? sinon pourquoi ?		
Est-il possible de vérifier l'écart entre la part de la RFA qui est versée et devrait être versée ;		
Est-il facile de lire les documents, est-il facile de voir le flux d'argent (entrée et sortie ?) dans les comptes de la mairie (sinon pourquoi ?)		
Est-il facile de vérifier les montants des revenus forestiers à la base ? (ce qui entre dans les caisses du MINFOF au départ) sinon pourquoi ?		

Fiche Participation

Participation		
Nombre de réunions de consultations (MINFOF, mairies, comités riverains et opérateurs économiques)	Lecture de documents MINFOF et entretiens villages	Essayer d'inventorier la nature des discussions lors de ces réunions, le mode de prise de décision (vote, consensus)
Nombre de villageois impliqués dans les missions de contrôle forestier		
% de femmes présentes dans les comités de gestion (CR de gestion de la RFA, comité de gestion des forêts communautaires)		Essayer de voir dans les rapports de réunion à quel niveau les femmes participent quels sont les sujets qui les intéressent, les idées qu'elles mettent en avant

Questions

Non de la localité	Date de l'enquête	Nom de l'enquêteur
Questions	Réponses	
Quel est ombre de réunions de consultations (MINFOF, mairies, comités riverains et opérateurs économiques) par an		
Quel est le nombre de villageois impliqués dans les missions de contrôle forestier		
Quel est le % de femmes présentes dans les comités de gestion (CR de gestion de la RFA, comité de gestion des forêts communautaires)		

Pour les réunions de consultation etc.. ou pour les comités de gestions, essayer de documenter ce qui s'y passe : quels genres de décisions sont prises, par qui... que se passe-t-il en cas de conflit..

Fiche Redevabilité

Redevabilité		
Nombre de rapports d'activités produits et accessibles	Lecture de documents MINFOF et entretiens villages	Inventorier le type d'activités rapportées, le niveau de détails, la qualité de l'information
Sanction suite aux dénonciations des pratiques illégales		Nombre de procès-verbaux de saisie, nombre de contentieux ouverts, nombre de décisions de justice rendus
Existence des comités riverains et communaux de gestion de la RFA, et nombre de rapport d'activité de ces comités.		Donner des détails sur les membres de ces comités : qui sont ils, cumuls des mandats, élite sociale, nombre de femmes

Questions

Non de la localité	Date de l'enquête	Nom de l'enquêteur
Questions	Réponses	
Nombre de rapports d'activités produits et accessibles		
Quels types d'activités sont documentés, quel est le niveau de détails.		
Quel est le nombre de procès-verbaux de saisie, le nombre de contentieux ouverts, le nombre de décisions de justice rendus		
Quel est le nombre de comités riverains et communaux de gestion de la RFA, et le nombre de rapport d'activité de ces comités		

Donner des détails sur les membres de ces comités : qui sont 'ils ? cumuls des mandats, élite sociale, affiliation politique, nombre de femmes... ?



ANNEXE 4 : Exemples de Fiches terrains remplies pendant le test pilote à Lomié

Questions Santé de la forêt

Nom de la localité Lomié	3 au 8-10-2014	Nom de l'enquêteur Elias DJOH Japhet BIBERT Brigitte ANZIOM Moïse Gervais METOMO
Questions	Réponses	
<p>Quel est le nombre d'arbres plantés dans l'assiette de coupe ou la forêt communautaires ?</p>	<p>-Pas de reboisement dans les forêts communautaires et ventes de coupe -Reboisement dans les UFA de R.PALLISCO car sous aménagement et dispose des pépinières des essences forestières (Moabi, sapellis, Iroko..... -Pour SIM.....</p> <p>Pour le cas de Pohempoum, le bureau actuel ne dispose pas d'information car celui-ci n'a pas encore eu à exploiter, seul l'ancien bureau dont le président se trouve dans l'autre village détient l'information par apport aux années antérieures.</p> <p>Quant à Djoamedjoh, la présidente n'est pas au village. Ce pendant le chef chantier de l'exploitant en dispose ces informations. La communauté n'est pas formée et ne dispose d'aucune information.</p>	
<p>Quelles essences ont été plantées ?</p>		
<p>Nombre d'arbres coupés sous diamètres</p>	<p>Pas de descente pour inventaire sur les coupes sous-diamètre</p>	
<p>Quelles essences coupées sous diamètre</p>	<p>Plusieurs flaques d'eau suite aux passages des camions et engins, parcs à bois,</p>	
<p>Combien y a-t-il de flaques d'eau</p>		
<p>Date du dernier passage de coupe ?</p>	<p>PAYO : 2012 derniers passages de coupe Exploitation en cours dans d'autres forêts communautaires et ventes de coupe Arrêt</p> <p>d'exploitation depuis un an à Pohempoum ;</p> <p>Forêt en cours d'exploitation Djoamedjoh</p>	

Commentaires supplémentaires si nécessaires

- La pépinière des plants d'essences forestières présentée par le Chef de poste Forestier de DJOAMEODJOH (EBAI et Irviginia Gabonensis) ne semble pas résoudre le problème car ces deux espèces sont abondantes en forêt et ne subissent aucune menace.
- Les plans simples de gestion des forêts communautaires prévoient le reboisement mais aucune n'a mené cette activité.

Questions Faune

Non de la localité	Date de l'enquête	Noms des enquêteurs
	3 au 8-10-2014	Elias DJOH Japhet BIBERT Brigitte ANZIOM Moïse Gervais METOMO
Questions	Réponses	
Combien de femmes vendent-elles des plats à base de gibier au marché/arrêt de bus ?	30 femmes : elles sont réunies dans une association en cours de légalisation dont chaque femmes s'acquitte des ses obligations médicales, hygiéniques et fiscales Dossier : certificat médicale : 6500 F CFA Viande préparée Tickets de marché : 200 F CFA pour vente de viande en morceau 500 F CFA pour vente en plats Vente gibier et gigots : 500 F Taxe élevage et pêche : 500 F par semaine contre reçu	
Fréquence (tous les jours, 1 ou 2 fois par semaine ?)	Tous les jours	
Quelles espèces de viandes ?	Lièvres, pangolin, porcs –épics, biches, sanglier, singes, vipères	

Entretiens avec les cuisinières :

Demander leur perception sur la fluctuation du marché : y a-t-il plus ou moins de gibier (différentes espèces ?). Y a-t-il une fluctuation des prix (à la hausse, à la baisse ?). Quelles seraient d'après elles les facteurs qui expliquent ces changements (soit de prix soit de disponibilité de viande)

La fluctuation des prix sur les marchés, l'abondance ou la rareté du gibier dépendent des saisons. En saison sèche, le gibier se fait rare et les prix augmentent. En saison des pluies, le gibier est abondant et les prix baissent. Ces vendeuses et revendeuses de viande de brousse, persistent dans cette activité pas très bénéfique, pour la subsistance. Avec un peu de moyens elles aimeraient grandir et devenir légales en créant les restaurants modernes et en obtenant les permis de collecte.

Elles sont organisées et regroupées au sein d'une association dénommée « Association des vendeuses de viande de brousse de Lomié en abrégé : ARVILOM, en cours de légalisation.

Annexe 5: Suggestions émises lors de l'atelier de consultation à Yaoundé (projet EPI-FLEGT)

- Faire une cartographie des parties prenantes pour bien comprendre la diversité socio-économique au niveau local afin d'essayer de désagréger les impacts sur différents groupes sociaux;
- Echantillonner pour trouver des sites où le suivi va avoir lieu ; il faudra définir des critères de choix de ces sites : est-ce que par exemple on va choisir de suivre des cas de différents titres dans différentes régions ou bien choisir plusieurs zones géographiques à travers le pays, ou choisir des zones représentatives des dynamiques socio-économiques spécifiques;
- Atelier régional où on fait participer des représentants des parties prenantes des différentes zones géographiques ou zones où les problématiques sont différentes;
- Entreprendre des discussions au niveau des communautés, des collectivités locales;
- Faire un choix des communautés et organisations avec qui développer un partenariat pour commencer à concrétiser le développement et la mise en application du système de suivi.
- Tester le guide méthodologie sur un site pilote afin d'ajuster la méthodologie (y compris les indicateurs





COMMUNITY
&
FOREST
PLATFORM



BP: 62 Limbé-Cameroun
Tel: +237 233333084
E-mail: info@cajad.org
Site web: www.cajad.org



Forêts et Développement Rural
Pour un Monde meilleur

BP: 11417 Yaoundé-Cameroun
Tél: +237 222005248
Email: foder_org@yahoo.fr
Site web: www.forest4dev.org